

Règlements du concours

Concours « *La motoneige au Bas-Saint-Laurent, c'est Sports Plus!* » Du 11 janvier au 14 février 2010

Le concours *La motoneige au Bas-Saint-Laurent, c'est Sports Plus!* est organisé par Tourisme Bas-Saint-Laurent en collaboration avec Sports Plus de Rivière-du-Loup, Pohénégamook Santé Plein Air, le centre de santé Nature SPA Pohénégamook et Garage Station Service Dionne de L'Isle-Verte. Le concours débutera le 11 janvier et se terminera le 14 février 2010 à minuit. Les tirages auront lieu le lundi 22 février 2010 à 14 h. Ceux-ci seront effectués au hasard parmi tous les bulletins de participation conformes reçus et se dérouleront sous la supervision de Tourisme Bas-Saint-Laurent, situé au 148, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec), G5R 1C8. Les noms des gagnants seront affichés dans le site Internet BasSaintLaurent.ca à compter du jeudi 25 février 2010 à 16 h.

Comment participer :

Le concours sera promu dans le site Internet bassaintlaurent.ca, de même que dans les sites Internet TVA (Canoë), les stations de radio O 97.3 FM et Québec 800, ainsi que chez les différentes entreprises participantes. Les participants seront invités à compléter tous les champs obligatoires du formulaire de participation disponible chez les entreprises participantes et dans le site Internet bassaintlaurent.ca (version imprimable). Ensuite, les participants devront le déposer dans l'une des 14 boîtes concours se trouvant chez les entreprises participantes situées sur le territoire bas-laurentien. **Un seul formulaire par personne par boîte concours sera accepté, et ce, pour toute la durée du concours.**

1) Description du premier prix :

Le premier prix a une valeur approximative de 2 000 \$. La réservation de la motoneige auprès de Sports Plus est obligatoire et acceptée selon les disponibilités.

Prix : habits complets de motoneige et forfait location de motoneige chez Sports Plus

- *Un forfait location de deux (2) jours d'une motoneige de marque Ski-Doo GTX-1200 2010*
- *Deux (2) habits de motoneige de marque Ski-Doo BRP (Bombardier) pour homme et femme*
- *Deux (2) casques CKX*
- *Taxes incluses*
- *Période de validité : jusqu'en janvier 2011*

Le forfait ci-dessus est transférable, mais non monnayable.

Pour se prévaloir de son prix, une réservation de la motoneige est obligatoire au moins une semaine avant la date prévue de prise de possession de la motoneige, selon les disponibilités, auprès de l'entreprise dont les coordonnées complètes seront transmises au gagnant par le biais du certificat-cadeau. Le gagnant sera d'abord avisé par téléphone et recevra, par retour du courrier, la documentation et le certificat-cadeau nécessaire.

2) Description du deuxième prix :

Le deuxième prix a une valeur approximative de 320 \$. La réservation du séjour auprès de Pohénégamook Santé Plein Air et du centre de santé Nature SPA Pohénégamook est obligatoire et acceptée selon les disponibilités.

Forfait : forfait motoneige à Pohénégamook Santé Plein Air et Nature SPA Pohénégamook

- *Un forfait motoneige d'une (1) nuit pour deux (2) adultes en formule Condotel champêtre de luxe (1741) incluant un souper, un déjeuner et un accès aux nouveaux bains nordiques par personne, ainsi que l'accès à la piscine/bassin de relaxation en soirée du centre de santé Nature SPA Pohénégamook.*
- Taxes incluses
- Période de validité : jusqu'à la mi-mars 2010. Selon les disponibilités de l'entreprise.

www.pohenegamook.com

Le forfait ci-dessus est transférable, mais non monnayable.

3) Description du troisième prix :

Certificat-cadeau : 100 \$ en bon d'essence au Garage Station Service Dionne de L'Isle-Verte.

Date d'échéance du forfait : le 31 décembre 2010

Date limite de participation : le 14 février à minuit

Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée au hasard dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues et enregistrées depuis le début du concours jusqu'à la fin prévue.

Entreprises participantes (boîtes concours) :

- 1) **Sports Plus** : 9, rue Ernest-Paradis, Rivière-du-Loup
- 2) **Pohénégamook Santé Plein Air et Nature SPA Pohénégamook** : 1723, chemin Guérette, Pohénégamook
- 3) **Garage Station Service Dionne** : 80, rue Seigneur Côté, L'Isle-Verte
- 4) **Comfort Inn de Rimouski** : 455, boulevard Saint-Germain Ouest, Rimouski
- 5) **Comfort Inn de Rivière-du-Loup** : 85, boulevard Cartier, Rivière-du-Loup
- 6) **Hôtel Rimouski** : 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski
- 7) **Hôtel des Gouverneurs** : 155, boulevard René-Lepage Est, Rimouski
- 8) **Hôtel L'Empress** : 360, montée Industrielle-et-Commerciale, Rimouski

9) **Hôtel Levesque** : 171, rue Fraser, Rivière-du-Loup

10) **Hôtel Universel** : 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup

11) **Motel de la Montagne** : 165, rue Varin, sortie 465 de l'autoroute 20, Saint-Pascal

12) **Club de motoneige Les Aventuriers inc. (2 boîtes)** : relais de Saint-Modeste et relais de Saint-Hubert

13) **Tourisme Rivière-du-Loup** : 189, boulevard de l'Hôtel-de-ville, Rivière-du-Loup

Conditions générales :

Le concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus, résidant au Québec, dans une autre province canadienne ou ailleurs dans le monde dont les véritables prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique valide devront être inscrits sur le formulaire de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur et toute autre substitution de noms ne seront pas acceptés. En résumé, tout bulletin de participation non conforme, transmis en retard, reçu en retard, ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une participation au concours. Toute personne qui participe au concours en utilisant un moyen de nature inéquitable envers les autres participants sera également disqualifiée.

Les employés et les administrateurs de Tourisme Bas-Saint-Laurent, tous les membres en règle de Tourisme Bas-Saint-Laurent, leurs employés et toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés sont exclus de ce présent concours.

Toute personne gagnante consent, par sa participation, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires sans autres frais que le prix attribué.

Tourisme Bas-Saint-Laurent (employés et administrateurs), ainsi que toutes les entreprises et personnes dont les services sont requis pour la tenue du concours et pour toutes les portions du prix attribué n'ont aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle (ex. : conditions climatiques), d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leur établissement, ou d'une fermeture d'entreprise.

Le prix offert n'est pas modifiable et devra être accepté tel qu'il est décrit. Le prix n'est pas échangeable ni en partie ni en totalité pour un autre prix ou pour de l'argent. S'il advenait qu'un gagnant ne puisse se prévaloir de son prix, celui-ci pourra être transféré à une autre personne sur approbation des organisateurs du concours, soient Tourisme Bas-Saint-Laurent, Sports Plus, Pohénégamook Santé Plein Air, le centre de santé Nature SPA Pohénégamook et Garage Station Service Dionne.

Les règlements de participation du concours sont disponibles dans le site Internet : bassaintlaurent.ca